

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt sept juin deux mille cinq
Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, M. Gérard CRIBAILLET, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : MM. Didier CODORNIOU, Robert DEJEAN, Gilbert PLA.

N°B-66/2005

OBJET : OPERATIONS CŒUR DE VILLAGE - AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS A LA VILLE DE SALLES D'AUDE POUR
L'AMENAGEMENT DU PARC DU CHATEAU

Madame le Rapporteur expose :

La commune de Salles d'Aude a programmé de réaliser un programme d'aménagement du Parc du Château.

Lors de sa réunion du 26 mai 2003, le Conseil Communautaire a délibéré sur l'Intérêt Communautaire et a approuvé une série d'actions en matière d'équilibre social de l'habitat et d'aménagement de l'espace public parmi lesquelles figure le soutien aux opérations « Cœur de Village ».

Les travaux de la première tranche consistent en l'aménagement:

- d'un pont
- et la remise en état d'un caniveau

Le montant de cette première tranche est estimé à 29.450 € HT.

Je vous propose :

- de décider l'attribution à la Ville de Salles d'Aude d'un fond de concours de 8.835 € correspondant à 30 % du montant HT des travaux,
- de préciser que la dépense sera imputée au budget de la C.A.N., chapitre 65, article 73961

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :
et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

